

ANNEXE 1 : RÉGLEMENT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAUX PLUVIALES

Article 1 : Description de l'aide financière

Par délibération du 9 Juin 2023, la commune d'Arzenc de Randon s'engage à encourager les arzencois à économiser l'eau. Elle souhaite faciliter l'équipement en récupérateur d'eaux pluviales.

Pour ce faire, à partir du 15 Juin 2023, la commune propose une aide financière de 50,00€ pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales. Cette aide est limitée à une demande par foyer.

Article 2 : Personnes concernées

Cette aide est versée à tout habitant d'Arzenc de Randon, propriétaire ou locataire, en résidence principale ou secondaire.

Article 3 : Équipement concerné

L'aide financière porte sur le prix d'achat du récupérateur d'eaux pluviales hors sol, neuf, acquis après le 15 Juin 2023, ayant une capacité minimum de 300 litres.

L'équipement choisit est destiné à un usage extérieur exclusivement (arrosage du jardin,)

Article 4 : Réalisation de la demande et pièces justificatives

Les documents d'aide financière, comportant le courrier de demande d'aide financière et le règlement sont disponibles auprès de l'accueil en mairie et téléchargeable sur le site internet de mairie à l'adresse : <https://www.arzenc-de-randon.fr/>

La demande de subvention doit être adressée à la Mairie d'Arzenc de Randon – 7, rue de l'église – 48 170 ARZENC DE RANDON, par courrier, ou déposée à l'accueil de mairie, ou envoyée par mail à mairie.arzenc.de.randon@wanadoo.fr

Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

1. Le courrier de demande d'aide complétée et signée
2. La copie de la facture (et non du ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire faisant apparaître le volume de la cuve.
3. Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
4. Une photo du récupérateur d'eau installé

Article 5 : Versement de l'aide financière

L'aide financière sera attribuée pour toute demandes conformes au présent règlement. Cette dernière sera accordée par Monsieur le Maire et transmise au comptable public accompagné d'un certificat administratif pour virement bancaire au nom du demandeur.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Mairie d'Arzenc de Randon
7, rue de l'église – 48 170 ARZENC DE RANDON
Tél : 04.66.47.94.91
Courriel : mairie.arzenc.de.randon@wanadoo.fr

ANNEXE 2 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAUX PLUVIALES

VOS COORDONNÉES

NOM :

Prénom :

Adresse :

Commune : 48170 ARZENC DE RANDON

Téléphone :

Courriel :

DESTINATAIRE

**MAIRIE D'ARZENC
DE RANDON**

7, rue de l'église

48 170 ARZENC DE
RANDON

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'attribution de l'aide financière prévue pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 Juin 2023.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises :

- La copie de la facture (et non ticket de caisse) à mon nom et adresse faisant apparaître le volume de la cuve (capacité minimum de 300 litres) et dont la date d'achat est postérieure au 15 Juin 2023.
- Mon relevé d'identité bancaire
- Une photo du récupérateur d'eau installé

Par la présente, j'atteste la conformité de l'ensemble des pièces transmises et je certifie avoir pris connaissance du règlement relatif à l'aide financière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A Arzenc de Randon le

Signature du demandeur